

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITE, LAÏCITÉ ?

Le rétablissement d'un enseignement de la morale dans l'enseignement primaire vient d'être décidé par Vincent Peillon, notre ministre de l'Éducation Nationale. De même, soucieux de réintroduire des « valeurs » dans ce que nous souhaitons transmettre à nos enfants, le ministre vient de demander que soit restaurée sur les édifices scolaires, tant privés que publics, à côté du drapeau national, la devise républicaine : « Liberté, égalité, fraternité »..

Ces valeurs de « Liberté, égalité, fraternité » sont souvent perçues comme emblématiques d'une République laïque. Elles ont souvent servi de drapeaux à ceux qui voulaient affranchir la vie publique de l'omniprésence des autorités religieuses. Curieusement personne ne semblait plus voir que ces valeurs s'enracinent précisément dans la tradition chrétienne.

C'est Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'intérieur et chargé des cultes, qui, à l'occasion de l'ordination épiscopale de Joseph Doré, nouvel archevêque de Strasbourg, le 23 novembre 1997, déclarait à propos de cette trilogie, sorte de trinité républicaine : « **Ce sont pour une large part des valeurs chrétiennes laïcisées. La liberté, inséparable de la liberté de la personne, et surtout l'égalité des hommes entre eux, par delà leurs différences ethniques, sociales, physiques ou intellectuelles, sont largement des inventions chrétiennes.** » Dans la tradition judéo-chrétienne on parle d'ailleurs **plus de libération que de liberté**: c'est un processus en cours, une conquête à poursuivre, une vocation. Pour saint Paul, c'est parce que nous avons été libérés que nous sommes appelés à la liberté (voir Galates 5, 1). De même, dans la tradition biblique, **l'égalité entre les hommes n'est pas une idée philosophique: elle est fondée sur la référence commune à un unique Créateur. Et c'est la paternité de ce Créateur qui est la source de la fraternité de ses enfants.**

A ces vertus républicaines le ministre entend en ajouter une quatrième, spécifique de notre histoire nationale, **la laïcité**, dans la logique de la liberté puisqu'elle garantit la liberté d'appartenance religieuse. Dans l'allocution déjà citée, Jean-Pierre Chevènement constatait : « La France est le seul pays européen où la laïcité ait été élevée au rang de principe constitutionnel ». Là encore, la laïcité apparaît à l'origine comme une réaction contre les interférences des autorités religieuses, spécialement celles de l'Église catholique, dans la vie sociale et politique. Elle a donc d'abord un sens négatif et défensif : préserver l'autonomie du politique, renvoyer le fait religieux dans la sphère privée. C'est le sens qu'elle avait en France au début du 20^e siècle, lors du vote des « lois laïques » sur la séparation de l'Église et de l'État, lois dans lesquelles, un siècle plus tard, les Églises elles-mêmes reconnaissent comme un *modus vivendi*, le moins mauvais possible. Au fil du temps, à la faveur d'un certain apaisement des esprits, cette conception polémique de la laïcité s'est muée en une sorte de **tolérance**. Beaucoup s'en contenteraient : c'est au moins la fin des conflits. Mais cette sorte de coexistence pacifique repose souvent sur une profonde **indifférence**. Une troisième étape, plus récente, a été appelée « laïcité ouverte » : non engagement de l'État qui ne soutient ni ne subventionne aucune religion ni courant spirituel mais qui ouvre un espace de liberté où tous ces courants peuvent non seulement être tolérés, mais exister au grand jour, se rencontrer et même s'enrichir mutuellement. C'est la « **laïcité de confrontation** » que souhaitait promouvoir Paul Ricoeur, au-delà de ce qu'il nommait une simple « laïcité d'abstention ». Jusque tout récemment cette laïcité de confrontation était vécue dans les comités d'éthique, où les grands courants de pensée étaient explicitement représentés. On peut penser qu'à l'école éduquer à la confrontation des idées dans la classe vaut mieux que de laisser les jeunes à eux-mêmes et à leur violence

communautariste dans la rue. Dans cet esprit, la « charte de la laïcité » promulguée par le ministre gagnerait certainement en crédibilité si, au lieu de tomber des lambris dorés du ministère, elle était ainsi retravaillée dans une telle concertation. De notre point de vue, **nous aurions aimé qu'elle soit un peu complétée, dans le sens d'un réel intérêt pour ce que vivent les autres.** Dans une réelle convergence, que nous aurions appréciée, avec ce que nous appelons couverture évangélique à l'autre.

La laïcité n'est pas forcément antichrétienne. Elle est souvent plus anticléricale, c'est-à-dire opposée au poids excessif que pourraient prendre certaines interventions du « clergé ». Un anticléricisme que partage d'ailleurs un certain nombre de chrétiens. Mais il serait bon de nous souvenir qu'à travers les péripéties compliquées de son histoire, **l'idée de laïcité, tout comme celles de liberté, d'égalité et de fraternité, a, elle aussi, des racines chrétiennes.** Ce n'est pas par hasard si le principe de séparation de l'Église et de l'État, même s'il fut d'abord élaboré contre l'Église, n'a surgi que dans le contexte culturel du christianisme. Nous y sommes maintenant tellement attachés que nous rêverions de le voir adopté par d'autres, notamment dans l'Islam.

L'Église, notre Église, se reconnut-elle toujours dans ces valeurs de liberté, égalité, fraternité et laïcité qu'elle a contribué à donner au monde ? Peut-être qu'en redécouvrant dans la société ces enfants affranchies, elle aurait à se laisser interpeller par elles. Nos institutions et nos réglementations canoniques sont-elles toujours au service de la liberté chrétienne ? L'égalité de dignité entre tous les baptisés, réaffirmée à Vatican II, n'est pas toujours évidente dans la vie de nos communautés. La belle fraternité n'est-elle pas parfois occultée par de pesantes paternités ou maternités ? **Et la laïcité ? Ne l'oublions pas : c'est dans l'Église qu'est née la distinction, parfois vécue jusqu'à la césure ou à l'opposition, entre un « clergé » (kieros, à part) dépositaire des pouvoirs et les « simples laïcs », ni clercs ni religieux, avant tout sujets de devoir.** Cette division est peut-être l'origine lointaine de la laïcité polémique revendiquée, par réaction, par les pouvoirs publics. Et si nous revenions dans l'Église à la belle étymologie de ces « laïcs », de *laos*, peuple, en y reconnaissant non plus seulement ceux qui ne sont « que » membres du peuple (les « ni ... ni... », « ni membres de l'ordre sacré ni de l'état religieux »), mais tous les membres de ce peuple, plus radicalement égaux que la diversité des responsabilités pastorales ou des états de vie ? D'abord « tous laïcs », en quelque sorte.

P. Jean-Noël Besançon
« De clocher en clocher » novembre 2013



Arbre de Longèves (entre l'église et le cimetière)